



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question écrite n° 96818

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité réelle sur la visibilité de la France d'outre-mer, en métropole comme en outre-mer. En effet, si l'on regarde par exemple les cahiers de vacances 2016 pour les élèves des classes primaires, on s'aperçoit que cette France d'outre-mer (anciennement sous l'appellation DOM-TOM + CT + DPE) est la plupart du temps inexistante. Il en va de même pour un grand nombre de manuels scolaires utilisés dans les établissements d'enseignement, où, lorsqu'il s'agit d'étudier la France, ces mêmes territoires sont souvent à peine mentionnés, voire purement passés sous silence. Dans l'édition 2017 d'un dictionnaire faisant pourtant référence, il est indiqué que la superficie de la France est de 549 000 km², alors que la superficie totale de la France (République une et indivisible) est en réalité de 675 000 km² (sans même prendre en compte la terre Adélie, en Antarctique, qui représente 432 000 km² de plus) ! En outre, concernant la séquence météo aux actualités nationales sur une grande chaîne publique, nos compatriotes d'outre-mer seraient en droit de se sentir bien oubliés, puisque cette séquence demeure à caractère exclusivement « hexagonal » (hormis lors d'épisodes cycloniques où ces territoires font l'objet d'un peu plus d'attention). Pourtant chaque jour, en outre-mer, la météo de la métropole suit immédiatement la météo locale. De même, lors du redécoupage des régions, l'outre-mer ne figurait pas dans les cartes présentées dans les médias ; bien que ces régions administratives, au nombre de 4, restent pour l'instant inchangées, elles n'en existent pas moins, et font partie intégrante de notre pays. Il faut souligner que l'outre-mer compte pour 4 % de la population de la France, pour 17,8 % du territoire terrestre et 97 % du domaine maritime ! Aussi, il lui demande si des rectifications (médias et autres supports, scolaires ou non) peuvent être non seulement suggérées mais appliquées, de façon à ce que tous les citoyens français aient accès à ce savoir, et pour que toute la population française dans son ensemble soit traitée et considérée avec la même égalité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96818

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Égalité réelle

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5686

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)